

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
12 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :
8 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 0
19 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

15 décembre 2023

Numéro de la délibération

24-05

Objet de la Délibération

**Programme Opérationnel 2022-2023
du Contrat Territorial Occitanie**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle VAUNAGE de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Monsieur Abderzak BERKANI, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Madame Marie-Françoise MAQUART et Monsieur Rémi NICOLAS.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA.

Vu la délibération 23-07 du 17 mai 2023 du comité syndical du PETR Garrigues et Costières de Nîmes adoptant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 sur le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes ;

Vu la délibération n° 2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 3 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Territoire Garrigues Costières de Nîmes pour la période 2022-2028 ;

Considérant les missions du PETR Garrigues et Costières de Nîmes définies dans ses statuts, il fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès des partenaires extérieurs.

Il assure l'ingénierie auprès des collectivités territoriales et des EPCI du territoire pour la recherche de financements et l'accompagnement dans les démarches contractuelles liées à ces missions.

Ainsi, le PETR participe à l'animation du Contrat Territorial Occitanie et à l'élaboration des Programmes Opérationnels sur la période 2022-2028.

Les Programmes Opérationnels 2022 et 2023, ont été élaborés conjointement avec les partenaires signataires du Contrat Territorial Occitanie sur la base des dossiers déposés auprès de la Région Occitanie par les communes et EPCI du territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes.

Les Programmes Opérationnels 2022 et 2023 ont été présentés et validés lors du comité de pilotage du 15 janvier 2024.

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
12 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :
8 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 0
19 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

15 décembre 2023

Numéro de la délibération

24-05

Objet de la Délibération

Programme Opérationnel 2022-2023
du Contrat Territorial Occitanie

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à signer les Programmes Opérationnels 2022 et 2023 relatifs au Contrat Territorial Occitanie
- D'autoriser le Président à signer les documents complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

